

# CLASSEMENTS RESTRUCTURING (JANVIER 2018 - JANVIER 2019)

## Classement des cabinets d'avocats en **procédures collectives** (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires)

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>Bredin Prat</b>	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
<b>Bremond &amp; Associés</b>	Guilhem Bremond, Delphine Caramalli, Virginie Verfaillie Tanguy, Hector Arroyo
<b>Darrois Villey Maillot Brochier</b>	François Kopf, Martin Lebeuf, Matthieu Brochier
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Philippe Dubois, Ségolène Coiffet, Joanna Gumpelson
<b>Gibson Dunn</b>	Jean-Pierre Farges, Jean-Philippe Robé, Benoit Fleury, Eric Bouffard, Pierre-Emmanuel Fender, Bertrand Delaunay, Amanda Bevan-de Bernède
<b>Santoni &amp; Associés en partenariat avec Allen &amp; Overy</b>	Marc Santoni, Rod Cork, Bérangère Rivals, Lionel Lamoure, Julien Roux
<b>Weil Gotshal &amp; Manges</b>	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Philippe Druon, Fabienne Beuzit <sup>2</sup>
<b>Willkie Farr &amp; Gallagher</b>	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★★	
<b>BDGS</b>	Anne-Sophie Noury
<b>Lantourne &amp; Associés</b>	Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Kristell Cattani
<b>Linklaters</b>	Aymar de Mauléon de Bruyères
<b>Orrick</b>	Saam Golshani, Alexis Hojabr, Emmanuel Ringeval, Carine Mou Si Yan <sup>1</sup>
<b>PLM Avocats</b>	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
<b>Poulain &amp; Associés</b>	Jean-Paul Poulain, Olivier Cren <sup>3</sup> , Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
<b>Racine</b>	Antoine Diesbecq, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière, Barna Evva, Sandra Graslin-Latour
<b>Veil Jourde</b>	Nassim Ghalimi, Georges Jourde

★★★★	
<b>August Debouzy</b>	Laurent Cotret
<b>Altana</b>	Michel Jockey, Pierre-Gilles Wogue, Mana Rassouli
<b>Bird &amp; Bird</b>	Nicolas Morelli
<b>Brunswick Avocats</b>	Serge Pelletier <sup>4</sup>
<b>CMS Francis Lefebvre Avocats</b>	Alexandre Bastos
<b>Dethomas Peltier Juvigny &amp; Associés</b>	Nicolas Partouche, Arthur Dethomas
<b>DS Avocats</b>	Martine Zervudacki-Farnier, Thomas Obajtek, Jean-Charles Gancia, Frédéric Godard-Auguste, Christian Pascoët
<b>Fieldfisher</b>	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
<b>FTPA</b>	Sandra Esquiva-Hesse, Bruno Robin, Edouard Fabre
<b>Gide</b>	Caroline Texier, Eric Cartier-Millon
<b>Hogan Lovells</b>	Cécile Dupoux
<b>Latham &amp; Watkins</b>	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Michel Houdayer, Charles-Antoine Guelluy
<b>McDermott Will &amp; Emery</b>	Timothée Gagnepain, Grégoire Andrieux, Pierre-Arnoux Mayoly, Bertrand Delafaye
<b>Simon Associés</b>	Jean-Charles Simon, Stéphane Cavet, David Pitoun, Sophie Nayrolles, Marie Robineau, Philippe Saigne
<b>White &amp; Case</b>	Cécile Domenget-Morin <sup>1</sup>

★★	
<b>Axten</b>	Lionel Hanachowicz
<b>Almain</b>	Maria-Carla Motte Conti
<b>Aramis</b>	Vincent Pellier
<b>Brown Rudnick</b>	Didier Bruère-Dawson <sup>5</sup>
<b>Coblence &amp; Associés</b>	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
<b>Dentons</b>	Nicolas Theys
<b>Depoix-Robain</b>	Nicolas Depoix-Robain
<b>Degroux Brugère</b>	Valery Diaz-Martinat, Dominique Dumas, Augustin Fleytoux
<b>Fidal</b>	Bertrand Biette, Laïd Estelle Laurent
<b>Kramer Levin</b>	Marie-Christine Fournier-Gille
<b>Herbert Smith Freehills</b>	Régis Oréal, Christopher Theris, Clément Dupoirier
<b>Hoche Avocats</b>	Catherine Ottaway
<b>LexCase</b>	Amaury Dumas-Marzé
<b>LPA-CGR Avocats</b>	Julie Cittadini, Arnaud Molinier
<b>Marvell Avocats</b>	Philippe Berteaux
<b>Nabarro &amp; Hinge</b>	Pierre Chatelain
<b>Nova Partners</b>	Stéphanie Rousset Rouvière
<b>Renault Thominet Vignaud &amp; Reeve</b>	Jason Reeve
<b>RFB Associés</b>	Karim Bent-Mohamed, Driss Falih
<b>Shearman &amp; Sterling</b>	Pierre-Nicolas Ferrand
<b>Vivien &amp; Associés</b>	Laurent Assaya

★	
<b>AyacheSalama</b>	Denis Salama
<b>Baker McKenzie</b>	Jean-Dominique Touraille
<b>Claisse &amp; Associés</b>	Ludovic Landivaux, Yves Claisse, Olivier Magnaval
<b>CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats</b>	Carole Dessus

1- Saam Golshani et Alexis Hojabr ont quitté Orrick en décembre 2018 pour rejoindre White & Case.

2- Fabienne Beuzit a quitté le cabinet en février 2019 pour rejoindre Jones Day.

3- Olivier Cren a repris son indépendance en janvier 2019.

4- Serge Pelletier a quitté Brunswick en janvier 2019 pour fonder Rescue.

5- Brown Rudnick a accueilli en novembre 2018 Pierre-Alain Bouhenic et David Chijner en provenance de DLA Piper.

## Classement des cabinets d'avocats en **prévention des difficultés et en renégociation de dette**

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Philippe Dubois, Ségolène Coiffet, Joanna Gumpelson
<b>Gibson Dunn</b>	Jean-Pierre Farges, Jean-Philippe Robé, Benoit Fleury, Eric Bouffard, Pierre-Emmanuel Fender, Bertrand Delaunay, Amanda Bevan-de Bernède
<b>Orrick</b>	Saam Golshani, Alexis Hojabr, Emmanuel Ringeval, Carine Mou Si Yan 1
<b>Santoni &amp; Associés en partenariat avec Allen &amp; Overy</b>	Marc Santoni, Rod Cork, Bérangère Rivals, Lionel Lamoure, Julien Roux
<b>Weil Gotshal &amp; Manges</b>	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Philippe Druon, Fabienne Beuzit 2
<b>Willkie Farr &amp; Gallagher</b>	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★	
<b>Bredin Prat</b>	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
<b>Bremond &amp; Associés</b>	Guilhem Bremond, Delphine Caramalli, Virginie Verfaillie Tanguy, Hector Arroyo
<b>Darrois Villey Maillot Brochier</b>	François Kopf, Martin Lebeuf, Matthieu Brochier
<b>Freshfields Bruckhaus Deringer</b>	Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda
<b>Lantourne &amp; Associés</b>	Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Kristell Cattani
<b>Linklaters</b>	Aymar de Mauléon de Bruyères
<b>PLM Avocats</b>	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
<b>Racine</b>	Antoine Diesbecq, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière, Barna Evva, Sandra Graslin-Latour
<b>White &amp; Case</b>	Cécile Domenget-Morin, Raphaël Richard 1

★★★	
<b>Altana</b>	Michel Jockey, Pierre-Gilles Wogue, Mana Rassouli
<b>BDGS</b>	Anne-Sophie Noury
<b>Bird &amp; Bird</b>	Nicolas Morelli
<b>Dethomas Peltier Juvigny &amp; Associés</b>	Nicolas Partouche
<b>Fieldfisher</b>	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
<b>FTPA</b>	Sandra Esquiva-Hesse, Bruno Robin, Edouard Fabre
<b>Gide</b>	Caroline Texier, Eric Cartier-Million, Thomas Binet
<b>Hogan Lovells</b>	Cécile Dupoux
<b>Marvell Avocats</b>	Philippe Berteaux
<b>McDermott Will &amp; Emery</b>	Timothée Gagnepain, Grégoire Andrieux, Pierre-Arnoux Mayoly, Bertrand Delafaye
<b>Nabarro &amp; Hinge</b>	Pierre Chatelain
<b>Renault ThomINETTE Vignaud &amp; Reeve</b>	Jason Reeve
<b>Shearman &amp; Sterling</b>	Pierre-Nicolas Ferrand
<b>Veil Jourde</b>	Nassim Ghalimi, Georges Jourde

★★	
<b>Aramis</b>	Vincent Pellier
<b>AyacheSalama</b>	Olivier Tordjman, Alain Lévy, Gwenaëlle de Kerviler
<b>August Debouzy</b>	Laurent Cotret
<b>Brown Rudnick</b>	Didier Bruère-Dawson <sup>3</sup>
<b>Brunswick Avocats</b>	Serge Pelletier <sup>4</sup>
<b>CMS Francis Lefebvre Avocats</b>	Alexandre Bastos
<b>CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats</b>	Carole Dessus
<b>Dentons</b>	Nicolas Theys
<b>Depoix-Robain</b>	Nicolas Depoix-Robain
<b>Degroux Brugère</b>	Valery Diaz-Martinat, Dominique Dumas, Augustin Fleytoux
<b>Fidal</b>	Bertrand Biette, Laïd Estelle Laurent
<b>Herbert Smith Freehills</b>	Régis Oréal, Christopher Theris, Clément Dupoirier <sup>5</sup>
<b>Kramer Levin</b>	Marie-Christine Fournier-Gille
<b>Latham &amp; Watkins</b>	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Michel Houdayer, Charles-Antoine Guelluy
<b>LPA-CGR Avocats</b>	Julie Cittadini, Arnaud Molinier, Alexae Fournier-de Fay
<b>Marvell Avocats</b>	Philippe Berteaux
<b>Poulain &amp; Associés</b>	Jean-Paul Poulain, Olivier Cren <sup>6</sup> , Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
<b>RFB Associés</b>	Karim Bent-Mohamed, Driss Falih
<b>Simon Associés</b>	Stéphane Cavet, Jean-Charles Simon, David Pitoun, Marie Robineau, Philippe Saigne

★	
<b>Almain</b>	Maria-Carla Motte Conti, Edgard Nguyen
<b>Axten</b>	Lionel Hanachowicz
<b>Claisse &amp; Associés</b>	Ludovic Landivaux, Yves Claisse, Olivier Magnaval
<b>Coblence &amp; Associés</b>	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
<b>LexCase</b>	Amaury Dumas-Marzé
<b>Nova Partners</b>	Stéphanie Rousset Rouvière, Julien Imhoff
<b>Norton Rose Fulbright</b>	Philippe Hameau, Stéphane Sabatier, Martin Gdanski
<b>Olivier Péchenard Avocats</b>	Olivier Péchenard
<b>Ravet &amp; Associés</b>	Yves-Marie Ravet

1 - Saam Golshani et Alexis Hojabr ont quitté Orrick en décembre 2018 pour rejoindre White & Case.

2 - Fabienne Beuzit a quitté le cabinet en février 2019 pour rejoindre Jones Day.

3 - Brown Rudnick a accueilli en novembre 2018 Pierre-Alain Bouhenic et David Chijner en provenance de DLA Piper.

4 - Serge Pelletier a quitté Brunswick en janvier 2019 pour fonder Rescue.

5 - Pauline Bournoville a rejoint Herbert Smith Freehills en janvier 2019.

6 - Olivier Cren a repris son indépendance en janvier 2019.

# La valse des avocats

**Alors que l'environnement économique semble s'assombrir, laissant percevoir un regain d'activité pour les professionnels du restructuring, les cabinets d'avocats se mettent en ordre de marche. Créations d'équipes ou renforcements de départements, ils s'équipent pour pouvoir répondre aux demandes de leurs clients.**

Jamais les mouvements d'associés n'auront été aussi nombreux que ces derniers mois. Que ce soit pour renforcer l'équipe en place ou créer (voire recréer) un nouveau département, les experts du restructuring font l'objet de toutes les attentions. Le départ d'Orrick, fin décembre, de Saam Golshani et de son équipe pour **White & Case** en est une parfaite illustration. Après 14 ans passés au sein du cabinet, il rejoint Cécile Domenget-Moret, constituant ainsi l'une des principales équipes de Paris. A noter que son activité a été attribuée, dans nos classements, à son ancienne maison puisque la période analysée porte sur l'année 2018. Même remarque pour Fabienne Beuzit, qui après plus de 12 ans chez Weil Gotshal & Manges a rejoint en février dernier **Jones Day**. Elle est chargée de recréer la pratique restructuring, auparavant tenue par Laurent Assaya. Ce dernier a, pour sa part, finalisé sa première année d'exercice chez **Vivien & Associés**, au sein duquel il conseille des entreprises, repreneurs ou créanciers, en particulier sur des dossiers mid cap. Le transfuge semble fonctionner, un client déclarant : «L'équipe de Laurent Assaya pousse le raisonnement à son paroxysme et les résultats sont au rendez-vous.»

De son côté, **Brown Rudnick** a accueilli, également en fin d'année, Pierre-Alain Bouhenic et David Chijner en provenance de DLA Piper. Les deux associés sont accompagnés de leur équipe composée de trois conseils et deux collaborateurs.

De beaux recrutements pour le cabinet américain, déjà très actif en restructuring outre-Atlantique, et qui devrait continuer de prendre des parts de marché en France. Les nouveaux associés rejoignent ainsi Didier Bruère-Dawson et l'équipe transmanche du cabinet. En mai dernier, c'est Noam Ankri qui avait quitté le cabinet anglo-saxon pour **Ashurst** (ce dernier n'a toutefois pas répondu au questionnaire de nos classements), tandis que quelques semaines plus tard Nicolas Partouche partait de

Jeantet pour rejoindre **Dethomas Peltier Juvigny & Associés**.

## Un renouvellement générationnel

Ce mercato est aussi l'occasion de faire monter une nouvelle génération de professionnels. **Mc Dermott Will & Emery**, par exemple, a choisi Timothée Gagnepain pour monter sa pratique dédiée aux entreprises en difficulté. Ce quadragénaire, qui opérait au sein du cabinet de Bremond & Associés depuis 2016, dispose d'une importante expertise en matière de restructuration financière et opérationnelle. De même, fort de son positionnement en financement, **Herbert Smith Freehills** s'est adjoint les compétences de Pauline Bournoville, qui officiait aux côtés de Philippe Dubois chez De Pardieu Brocas Maffei depuis 2008, pour développer la pratique restructuring. Spécialisée dans les restructurations de dette, l'accompagnement des entreprises en difficulté, et les procédures collectives,

elle conseille des créanciers, des banques, des crédit bailleurs, ainsi que des fournisseurs et des dirigeants. De son côté, Samuel Scherman a quitté l'été dernier le cabinet de Maurice Lantourne, qu'il avait intégré en 2016, pour rejoindre **Towery**. Il apporte ainsi une nouvelle compétence à la jeune structure, fondée en 2017, et qui couvre par ailleurs le droit des affaires, la fiscalité, l'IT/IP et le droit social.

Des évolutions se sont également faites en interne à l'image d'**Altana** qui a élevé au rang d'associée Mana Rassouli. Cette dernière travaille aux côtés de Michel Jockey depuis 2014, après avoir exercé chez Bird & Bird, Wragge & Co (Gowling) et Racine.

Autre nomination au sein de **Bremond & Associés** qui a promu Hector Arroyo. Le travail du cabinet est d'ailleurs salué par un client qui témoigne : «Les associés, comme les collaborateurs, ont parfaitement intégré les contraintes du restructuring en produisant un travail

**Ce mercato est l'occasion de faire monter une nouvelle génération de professionnels.**

de grande qualité avec une réactivité et une implication exemplaire.» Par ailleurs, suite à sa récente séparation avec Olivier Cren, redevenu indépendant, Jean-Paul Poulain, a initié un début de transmission. Le cabinet, qui a repris le nom de **Poulain & Associés**, compte désormais trois associés suite aux nominations d'Antoine Poulain et d'Amandine Rominskyj.

### Des créations de boutiques

Enfin, le panorama ne serait pas complet sans évoquer les créations de cabinets.

Après avoir déjà exercé au sein de sa propre structure entre 2004 et 2015, puis rejoint HPML, Christophe Théron a de nouveau fait le choix de la boutique en créant **Valther Avocats**. Il s'est pour cela associé à un autre ancien d'HPML, Velin Valev, en vue de proposer une offre en M&A, private equity, restructuring et contentieux. Xavier Neumager, qui exerçait également au sein d'HPML en tant que collaborateur, s'est quant à lui associé en septembre à Laure Paclot, une ancienne de Bredin Prat qui a ensuite travaillé aux côtés de Maurice Lantourne. **Neumager Paclot** accompagne principalement des débiteurs lors de procédures amiables ou judiciaires, ainsi qu'au cours de contentieux.

Plus récemment, le cabinet **Drai, Forget, Boché Dobelle** est né sous l'impulsion de quatre spécialistes des entreprises en difficulté. Après plusieurs années au sein de Latham & Watkins, puis Winston & Strawn, Emmanuel Drai fonde Advocacy 4, où il est rejoint par Pierre Forget qui a dirigé le département restructuring à Paris du cabinet Pinsent Masons, de 2012 à 2016. Deux anciennes d'August Debouzy complètent ce quatuor : Mylène Boché-Robinet, qui dispose d'une expertise spécifique dans les problématiques transfrontalières et les restructurations franco-allemandes, et Véronique Dobelle qui a exercé près de 20 ans au sein de l'étude d'administrateurs judiciaires Meille et Valliot (devenu Valliot, Le Guernevé et Abitbol).

### Activité en vue

Ce mercato sans précédent présage d'un regain d'activité pour les professionnels du retournement. Car si l'année 2018 a été relativement calme, bien qu'animée par quelques dossiers de Place, à l'instar de CGG, Ascométal, ou encore Camaïeu, beaucoup anticipent une hausse de la sinistralité des entreprises dans les prochains mois.

La dernière édition du baromètre d'Altares témoigne ainsi d'une augmentation des défaillances d'entreprises sur la fin de 2018. Après plusieurs périodes de baisses successives, le nombre de procédures collectives a de nouveau augmenté : plus 6 % sur le troisième trimestre, comparé à la même période de 2017, et plus 4 % sur le dernier trimestre. Les entreprises de plus de 100 salariés sont particulièrement touchées avec une hausse de plus de 24 % sur le seul dernier trimestre, même si les TPE constituent toujours l'essentiel des dossiers : près de 94 % des procédures concernent des sociétés de moins de 10 salariés.

Parmi les secteurs touchés, la distribution, victime des changements de consommation et des récents mouvements sociaux, continue d'alimenter les gros dossiers, avec notamment Camaïeu, Toys"R"Us, ou La Grande Récré (voir article p. 14-15), tandis que des défaillances dans le BTP et le secteur de l'automobile font de nouveau leur apparition.

En parallèle, l'emballlement du marché des LBO, avec une hausse des valorisations et des montages particulièrement «levragés», laisse présager un retour de ces dossiers sur les bureaux des spécialistes des entreprises en difficulté. «Les refinancements peu chers ont permis à de nombreuses entreprises de

gagner du temps mais sans régler les difficultés», note un avocat. Sans parler du développement des dettes dites «cov-light» qui risquent de compliquer les opérations de restructuration : «Ces financements structurés sans ratio financier laissent présager moins de renégociations consensuelles, comme ce fut le cas en 2009 et 2012», souligne un autre praticien.

Ces prémices de changement de cycle s'opèrent sur fond d'évolution législative. Les spécialistes de la matière attendent ainsi la transposition en droit français de la directive européenne relative aux cadres de restructuration préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement. Outre des premières bases pour une harmonisation entre les Etats membres, le texte doit introduire quelques nouveautés comme les classes de créanciers, en lieu et place des comités. Il prévoit également, sous certaines conditions, de faciliter l'éviction de l'actionnaire en place s'il n'est pas à même d'apporter une solution à l'entreprise en difficulté. Un levier supplémentaire pour la négociation et, in fine, la conclusion d'un accord. ■■

Coralie Bach

**Si l'année 2018  
a été relativement  
calme, beaucoup  
anticipent une hausse  
de la sinistralité  
des entreprises dans  
les prochains mois.**

## Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>August Debouzy</b>	Emmanuelle Barbara, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Philippe Durand, Fabienne Haas, Catherine Le Manchec, Eric Manca, Anaïs Qureshi
<b>Bredin Prat</b>	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
<b>Capstan Avocats</b>	Frédéric Aknin, Guillaume Bordier, Pascal Lagoutte, Aurélien Louvet, Jean-Michel Mir, Anne Murgier, Thomas Salome, Bruno Serizay, Arnaud Teissier, Anne-Bénédicte Voloir
<b>Chassany Watrelot &amp; Associés</b>	Elisabeth Graujeman, Hélène Guillot, Jean Gérard, Jérôme Watrelot, Juliette Pouyet, Laurence Cohen, Mathieu Raio de San Lazaro, Philippe Chassany, Sébastien Poncet
<b>CMS Francis Lefebvre Avocats</b>	Ghislain Beaure d'Augères, Raphaël Bordier, Pierre Bonneau, Nicolas Callies, Damien Decolasse, Nicolas de Sevin, Vincent Delage, Caroline Froger-Michon, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Rodolphe Olivier, Thierry Romand, Marie-Pierre Schramm, Pierre-Jean Sinibaldi
<b>Flichy Grangé Avocats</b>	Joël Grangé, Marine Conche, Florence Aubonnet, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Bacquet, Camille Ventejou, Caroline Scherrmann
<b>Fromont Briens</b>	Grégory Chastagnol, Anne Le Quinquis, Marie-Laurence Boulanger, Nicolas Chavrier, Jean-Martial Buisson, Jean-Sébastien Capisano, David Calvayrac, Julie Béot-Rabiot, Guillaume Desmoulin, Benjamin Desaint, Leslie Nicolaï
<b>Proskauer</b>	Yasmine Tarasewicz, Béatrice Pola, Cédric Jacquélet, Nicolas Léger <sup>1</sup>

★★★★★	
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Philippe Rozec
<b>Freshfields Bruckhaus Deringer</b>	Gwen Senlanne
<b>Gide</b>	Baudouin de Moucheron, Aurélien Boulanger, David Jonin, Foulques de Rostolan, François Vergne, Guillaume Navarro
<b>Orrick</b>	Emmanuel Benard, Hélène Daher
<b>Vaughan Avocats</b>	Abdelkader Hamida, Bruno Courtine, Aude Serres van Gaver, Antoine Denis-Bertin, Thomas Fernandez-Boni, Jean-Charles de Bellefon, Bruno de Laportalère, Lionel Agossou

★★★	
<b>AyacheSalama</b>	Caroline André-Hesse, Justine Coret
<b>Baker McKenzie</b>	Denise Broussal, Gilles Jolivet, Olivier Vasset, Nadège Dallais, Jérémie Paubel
<b>Bremond &amp; Associés</b>	Caroline Mougine, Virginie Verfaillie Tanguy
<b>Coblence &amp; Associés</b>	Catherine Davico-Hoarau, Elisabeth Laherre, Martine Riou
<b>Dentons</b>	Julie Caussade, Katell Déniel-Allieux, Frédérique Meslay-Caloni
<b>Fidal</b>	Bertrand Oclin, Patricia Blanche-Rotermund, Lorraine Raimbert-Nusse, Aymeric Hamon, Marion Pipard, Caroline Ferte
<b>Hogan Lovells</b>	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Muriel Pariente
<b>Latham &amp; Watkins</b>	Matthias Rubner
<b>Linklaters</b>	Lionel Vuidard
<b>Ogletree Deakins</b>	Cécile Martin, Jean-Marc Albiol
<b>Racine</b>	Frédéric Broud, Sarah Usunier, Philippe Rogez
<b>White &amp; Case</b>	Alexandre Jaurett

1- Alexandra Stocki a rejoint Proskauer en février 2019

★★	
<b>CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats</b>	Françoise Albrieux, Guillaume Bossy, François Coutard, Pierre Combes
<b>Fieldfisher</b>	Laurence Dumure Lambert
<b>Harlay Avocats</b>	Sophie Binder
<b>Hoche Avocats</b>	Frédérique Cassereau, Nicolas Mancret
<b>LPA-CGR Avocats</b>	Alexandre Bensoussan, Karine Bezille, Françoise Pelletier, Sandra Hundsdorfer
<b>Morgan Lewis</b>	Sabine Smith-Vidal, Charles Dauthier
<b>PwC Société d'Avocats</b>	Bernard Borrely, Aurélie Cluzel d'Andlau, Jérôme Cochet
<b>Sesame Avocats</b>	Sébastien Ducamp, Barbara Hart, Mathieu Combarous, Sophie Bury

★	
<b>Claisse &amp; Associés</b>	Muriel Mie
<b>Simon Associés</b>	Nicolas Billon, Anne-Laurence Faroux



# Social : de nouveaux outils à l'épreuve de la pratique

**Entre la mise en œuvre des nouveaux outils créés par les ordonnances Macron, les difficultés économiques rencontrées dans de nombreux secteurs et les mouvements sociaux liés aux Gilets jaunes, l'année a été chargée pour les experts du droit social.**

**2018** s'inscrit dans la lignée de 2017, sous le signe de l'évolution et du renouvellement des pratiques en matière de droit social. Passée l'entrée en vigueur des ordonnances Macron, qui introduisent de nouveaux outils à destination des entreprises, le temps est à l'adaptation pour les experts du droit social.

## Un accueil mitigé pour la RCC

Du point de vue des conseils, la réalité des évolutions liées à la mise en place de ces nouveaux outils semble mesurée. La rupture conventionnelle collective (RCC), qui avait suscité une vive curiosité au moment de son entrée en vigueur, ne fait pas l'unanimité. Il y a d'abord ceux qui la plébiscitent. Un associé constate par exemple : «La plupart de nos clients souhaitant privilégier la voie des départs volontaires ont opté pour ce dispositif.» Il faut dire que les avantages sont réels pour les entreprises : la motivation économique n'est plus une obligation, le délai de mise en place est plus court et in fine, les contentieux devraient être moins nombreux... Mais d'autres sont néanmoins plus mitigés quant à son efficacité. «La RCC ne repose que sur du volontariat au départ, ses assurances de succès sont donc limitées», estime un autre praticien. Si les objectifs fixés de départs volontaires ne sont pas atteints, la RCC ne laisse en effet que peu d'alternatives à l'entreprise, autrement que la conservation des emplois excédentaires. Ainsi, la RCC ne convient par exemple pas à une fermeture totale de site. En outre, elle nécessite qu'un accord soit conclu avec les organisations syndicales majoritaires, et ne peut donc être mise en œuvre de façon unilatérale. «Finalement, le PSE reste le vecteur juridique permettant de modifier avec certitude une organisation», ajoute le même associé.

Outre l'utilisation de la rupture conventionnelle collective, c'est aussi le «barème Macron» qui a posé question cette année. Cet outil, qui encadre le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, devrait en théorie faire baisser le nombre de recours aux prud'hommes. Mais s'il est encore trop tôt pour pouvoir apprécier ses effets, plusieurs jugements de conseils prud'homaux l'ont néanmoins déjà remis en question. C'est le cas de Troyes, Angers, Grenoble, Lyon, Amiens et Agen notamment. A l'appui de leur décision,

les juges ont invoqué l'article 10 de la convention 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'article 24 de la charte sociale européenne, l'un et l'autre des textes disposant qu'une indemnisation ne peut être plafonnée par un barème.

Enfin, les conseils se disent globalement sceptiques sur l'avenir économique de l'hexagone pour 2019, et anticipent une forte activité liée notamment aux récents mouvements sociaux.

## Quelques mouvements

Au sein du classement, les spécialistes du droit social, comme **Capstan**, **Flichy Grangé Avocats** ou **Chasany Watrelot & Associés**, occupent toujours les meilleures places. A leurs côtés se trouvent également des cabinets généralistes disposant d'équipes reconnues en droit du travail, comme **Proskauer**, **Bredin Prat**, **August Debouzy** ou encore **CMS Francis Lefebvre Avocats**. **De Pardieu Brocas Maffei** et **Freshfields** ont également fait une belle année. Par ailleurs, des nouveaux noms font leur entrée au sein de cette catégorie. **Ogletree Deakins** intègre ainsi les classements, un an après son implantation en France menée par Jean-Marc Albiol et Karine Audouze, qui depuis a quitté le cabinet pour UGGC. Le cabinet américain a accueilli Cécile Martin, en provenance de Proskauer. Autre nom à faire son entrée, celui de **Claisse & Associés**. Nommée associée en janvier 2018, Muriel Mie a pris la tête du département, permettant à la pratique droit social de devenir un pôle à part entière. Côté promotion toujours, **Morgan Lewis** a élevé au rang d'associé Charles Dauthier.

Enfin, quelques renforcements sont à noter. En se rapprochant des bureaux allemands de GGV, **LPA-CGR** a pu s'adjoindre les compétences d'une nouvelle associée en la personne de Sandra Hundsdörfer. Elle rejoint plus précisément le German Desk, entité liée à la structure commune créée en Allemagne par les deux cabinets. **Racine** a de son côté accueilli, au printemps dernier, un nouvel associé en la personne de Philippe Rogez, ancien associé de Raphaël Avocats. Pour sa part, **Proskauer** a recruté Alexandra Stocki. Arrivée en février, elle exerçait depuis sept ans chez Bird & Bird. ■■

Marie-Stéphanie Servos

## Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie garantit la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
  2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
  3. enquête auprès des directions juridiques et des clients,
  4. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.
- Seuls les cabinets ayant fourni ces informations sont classés

### Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

### Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

### Vérification des informations auprès des clients

Nous accordons une attention toute particulière aux informations collectées auprès des clients des cabinets d'avocats. Nous entrons donc en contact avec eux pour obtenir leur avis, confidentiel, sur le travail du cabinet avec lequel ils ont collaboré. Nous veillons également à recueillir un maximum d'informations objectives sur leur vision du marché des avocats.

### Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats. Pour cette édition, nous remercions tout particulièrement Edouard de Kervenoael, directeur juridique d'Ikea France et Christian le Hir, directeur juridique de Natixis.

### Classements

Nos classements couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
  - Qualité de la prestation délivrée
  - Diligence
  - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**